AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (10)ItemJean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 17 février 1869

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 17 février 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Nus, Eugène (1816-1894)∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)
Collation2 p. (91r, 92v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 17 février 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/10953

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>17 février 1869</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Nus, Eugène (1816-1894)</u>
Lieu de destination46, rue Lepic, Paris

Description

Résumé

Sur le théâtre et la musique au Familistère. Godin répond à Eugène Nus qui lui a écrit qu'il n'y avait pas de nécessité de régler des droits d'auteur dans le cas de représentations gratuites. Godin affirme qu'il n'y a pas de gratuité réelle dans l'organisation de spectacles, qu'il est un homme à respecter le droit des auteurs et qu'il souhaite pouvoir accueillir des spectateurs extérieurs au Familistère. Aussi, veut-il se mettre en règle, mais sans avoir à entrer en relation avec le représentant à Guise de l'agence des compositeurs, un huissier de Guise ennemi de Godin. Godin a reçu une sommation de l'agence des compositeurs lui interdisant toute représentation. Des soirées ont tout de même lieu. Notes

- La lettre d'Eugène Nus du 16 février 1869 à laquelle répond Godin est conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 17 (2) n).
- Lieu de destination : d'après la lettre d'Eugène Nus à Jean-Baptiste André Godin du 16 février 1869 (Cnam FG 17 (2) n).

Mots-clés

Conflit, Familistère, Musique, Procédure (droit), Théâtre Personnes citées

- Boblot [monsieur]
- Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (France)

Lieux citésGuise (Aisne) - Familistère

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomNus, Eugène (1816-1894) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Littérature
- Pacifisme
- Presse
- Spiritisme

BiographieAuteur dramatique, poète et humoriste né en 1816 à Chalon-sur-Saône

(Saône-et-Loire) et décédé en 1894 à Cannes (Alpes-Maritime). Il est auteur de plusieurs ouvrages occultistes, rédacteur à *La Démocratie pacifique* et fonde en 1872 le journal *Le bulletin du mouvement social*. Il est un célèbre théoricien du spiritisme. Il réside au 46, rue Lepic à Paris puis, en 1880, au 80, rue Bonaparte, dans la même ville.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/12/2021 Dernière modification le 22/08/2024

14 ferrie cher Consider cras en rialis les representations de danner dis representations a. reufte ears me mil Lagence es compositais a now representant un huistier que duis done tres disireus de vita respected aver her et pauxite

cale que sous mu fai agents superinces en more siteurs, for rue do monthe defende dur praguer timur toute represen , pe vous envo wute , quand a la pur fache une hur segunto refuse, le point in me suit pras dans wation plus libre dans mois chanson meller perwant me dais mem